

Le Paradou au fil de l'Arcoule

Bulletin
municipal

N° 9
Automne 2016

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,
chers Paradounais,



En cette saison automnale 2016, notre village poursuit un développement que nous voulons à la fois maîtrisé et harmonieux.

Conformément au calendrier annoncé, d'importants travaux ont été lancés qui vont faire découvrir peu à peu aux Paradounais des équipements et aménagements publics modernes.

La rénovation et la mise aux normes de la mairie ont donc bien démarré. Les travaux concernent le bâtiment principal, l'arrière de la mairie et sa place.

Des bureaux provisoires sont installés pendant les travaux sur le parking de l'abbé Paulet, pour une durée d'environ un an. Les agents municipaux continuent de vous accueillir aux mêmes horaires et les services publics sont assurés normalement.

Les festivités et les activités culturelles ne pâtiront pas de ces chantiers et de l'indisponibilité de la place de la mairie. Elles seront déplacées pour garantir leur continuité dans les meilleures conditions



et conserver l'animation et la convivialité de notre village.

La réhabilitation du réseau d'éclairage public sur la route de la Vallée des Baux et le chemin de la Burlande est, quant à elle, en cours d'achèvement. Ces aménagements permettent à la fois des économies d'énergie et l'embellissement de la voirie : les poteaux ont été supprimés et les réseaux électriques enfouis pour laisser place à des routes plus sûres et plus agréables.

Les travaux de voirie vont débuter prochainement par l'aménagement de voirie du carrefour St Roch et de

la voie Aurélienne.

Enfin, les travaux concernant l'école maternelle ont également démarré, préparant une école parfaitement adaptée à l'accueil de nos enfants.

Cette volonté, marque d'une politique municipale forte, s'exerce aussi en direction de la jeunesse de notre village. De nombreuses activités sportives, culturelles, éducatives ou périscolaires sont proposées ou accompagnées par la municipalité, et ce pour tous les âges, des tout-petits aux adolescents. Le budget qui est consacré aux jeunes Paradounais est certes un investissement important

pour notre commune, mais il est de notre responsabilité et de notre devoir d'en assumer la charge pour construire l'avenir.

Je vous laisse à la lecture de ce nouveau numéro d'Au fil de l'Arcoule, dans lequel vous trouverez toutes les informations relatives à la vie de notre village et aux différents acteurs qui l'animent.

Je vous souhaite, avec un peu d'avance, les plus heureuses et les plus sereines fêtes de fin d'année.

Pascale Licari
Maire et Conseillère régionale

P. 6/7
**ENFANTS
ADOLESCENTS**

rejoignez-nous sur  [paradou](https://www.facebook.com/paradou)



P. 12
**« HISTOIRE DU PARADOU
AU FIL DE L'EAU... »**

Dernier épisode
site internet : mairie-du-paradou.fr

2017 : ANNÉE D'ÉLECTIONS



Les dates exactes des élections ont été fixées lors du Conseil des ministres du 4 mai 2016. De plus, le Conseil constitutionnel a annoncé que « le vote sera désormais clos à 19 heures dans l'ensemble des bureaux avec des dérogations locales possibles jusqu'à 20 heures ». L'horaire a été uniformisé pour « limiter les risques de divulgation des résultats ».

Élection présidentielle

- Le premier tour aura lieu le dimanche 23 avril 2017
- Le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017

Élections législatives

- Le premier tour aura lieu le dimanche 11 juin 2017
- Le second tour aura lieu le dimanche 18 juin 2017

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales et que vous souhaitez voter en 2017, il est nécessaire de vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2016.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

VOTE PAR PROCURATION

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA n°14952*01 sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/R12675>

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Une procuration peut être établie tout au long de l'année. Les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée à temps en mairie.

LA COMMUNE VA ROULER « BRANCHÉ »

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le conseil municipal a décidé d'acquérir deux véhicules électriques.

Un Peugeot « iOn Active » sera mis à disposition des services administratifs et des élus afin de répondre aux nombreux petits déplacements à l'intérieur du village et entre les différents villages de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux Alpilles.

L'acquisition de ce nouveau véhicule permettra de réserver le Peugeot C8, doté désormais de 7 places (grâce à l'achat de deux sièges d'occasion), pour les déplacements longs et le transport des jeunes dans le cadre des stages sportifs. De leur côté les services techniques seront dotés d'un Peugeot « Partner » en remplacement d'un véhicule de 17 ans d'âge.

Avec zéro émission polluante et zéro rejet de CO₂ en phase de roulage,

ces véhicules sont très respectueux de l'environnement et ont un coût à l'usage réduit qui permettra de générer des économies non négligeables dans les années à venir.

Le financement de ces véhicules est assuré à hauteur de 80 % de la valeur hors taxes, par le Département dans le cadre du contrat départemental signé en février 2015.

Le coût réel pour la commune, après déduction d'un bonus écologique de l'ordre de 6 000 € par véhicule, sera de moins de 10 000 € pour l'achat des deux véhicules.



DÉNOMINATION DE VOIE

POUR NE PAS EFFACER L'HISTOIRE...

Sur le territoire de la commune, une voie communément appelée « chemin de Bourgeac » relie, d'ouest en est, la route de l'Arcoulet et l'avenue Jean-Marie Cornille, avenue située sur la commune de Maussane-les-Alpilles. Toutefois, la partie comprise entre cette avenue et le croisement avec le chemin qui mène au « Grand Méjan », ne portait pas officiellement de dénomination reconnue.

Au conseil municipal du 21 septembre, la dénomination « chemin de l'ancienne voie ferrée » a été votée, sur proposition des membres de la commission patrimoine.

Ce choix permet ainsi à la commune, outre de répondre à la demande de la Poste, de garder en mémoire que la voie ferrée reliant Arles à Salon-de-Provence jusqu'aux années 1950 passait par là.

MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE

Après une première série d'implantations en juillet, un complément a été réalisé le 27 octobre.

Toute nouvelle demande pourra cependant être étudiée. Cette signalétique permet de préserver l'environnement et le charme des villages typiques des Alpilles. Le recouvrement des sommes correspondantes sera réalisé par le Trésor Public avant la fin de l'année.

Rappel : la dépense prise en charge par

la commune sera financée à hauteur de 80 % du montant hors taxe, dans le cadre du Contrat Départemental. Tous les panneaux non réglementaires devront être enlevés avant la fin du mois de novembre.

Nous rappelons qu'en cas de non respect, les enseignes publicitaires seront enlevées par les services compétents de l'Etat générant ainsi une dépense pour les contrevenants.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Après l'analyse des appels d'offres, suivie du choix des entreprises et de la signature du marché, les travaux ont débuté. La réhabilitation de la mairie portera sur près de 500 m² de plancher comprenant le RDC et le 1^{er} étage, l'arrière de la mairie sera aménagé à cette occasion.

Les entreprises qui vont participer à la réhabilitation sont les suivantes :

	Composition des lots	Entreprise retenue	Montants attribués HT en €
lot 01	démolition-GO-sols durs	PRO-GEC	271 818
lot 02	charpente-couverture	Duca	26 500
lot 03	menuiseries extérieures bois	Provence menuiserie	40 802
	stores intérieurs	Provence menuiserie	16 385
lot 04	menuiseries ext métalliques-serrurerie	Romano	284 936
	verre sérigraphié	Romano	38 920
lot 05	cloisons -doublages-faux-plafond	Provençale de peinture	62 521
lot 06	menuiseries intérieures-mobilier	Provence menuiserie	89 548
lot 07	peinture-sols souples	Provençale de peinture	37 968
lot 08	électricité	Cadelec	84 208
lot 09	plomberie-chauffage-ventilation	Technitherm	97 663
lot 10	ascenseur	Schindler	23 830
lot 11	VRD-aménagement abords	SMTL	47 350
	MONTANT DES TRAVAUX		1 122 452 € HT
	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION		1 274 167 € HT
	PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE		984 000 € HT
	PARTICIPATION DE LA COMMUNE A HAUTEUR DE		290 167 € HT

La place, quant à elle, sera réhabilitée en même temps que l'avenue Jean Bessat à partir du mois de septembre 2017.

ÉCOLE MATERNELLE

À l'instar de la mairie, les travaux ont débuté. Deux lots ont été infructueux pour absence d'offres, une nouvelle procédure a été lancée pour attribution des lots concernés, il s'agit du lot 04 Serrurerie/Métallerie et du lot 11 Equipements de cuisine. Les travaux vont commencer par le désamiantage (inclus dans LOT1) et les démolitions. L'ensemble de l'opération sera réalisé par les entreprises suivantes :

	Composition des lots	Entreprise retenue	Montants attribués HT en €
lot 01	démolition-GO-charpente-étanchéité	Demathieu & Bard	818 000
lot 02	façades	Laugier	30 957
lot 03	menuiseries extérieures alu	Bedos	56 642
lot 04	serrurerie-métallerie	En attente (*)	55 680
lot 05	cloisons -doublages-faux-plafond	Provençale de peinture	77 000
lot 06	menuiseries intérieures	Provence menuiserie	110 044
lot 07	sols souples/durs-faiences	MCN concept	62 853
lot 08	sol résine	Concept résine	15 000
lot 09	peinture	KSP	26 749
lot 10	plomberie-chauffage-ventilation	ATC	189 731
lot 11	équipements cuisine	En attente (*)	56 635
lot 12	électricité	Cadelec	84 534
lot 13	VRD-espaces verts	Colas	179 675
	MONTANT DES TRAVAUX		1 763 500 € HT

(*) Les montants sont prévisionnels



DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MAIRIE

La mairie ayant grand besoin de travaux de rénovation et de mise aux normes, des bâtiments la remplacent sur le parking de l'abbé Paulet (derrière la poste et à côté de la bibliothèque).

Le déménagement de la mairie a eu lieu. L'équipe administrative est en place et vous reçoit dans les nouveaux locaux temporaires aux horaires habituels pour une durée d'environ un an.

Quelques places de parking ont été momentanément



ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE LA VALLÉE DES BAUX ET CHEMIN DE LA BURLANDE

L'enfouissement des réseaux aériens terminé, l'enlèvement des anciens poteaux qui supportaient les câbles disgracieux et les anciennes crosses d'éclairage a repris à la rentrée, après une interruption de l'opération au mois d'août.

La nouvelle installation permet d'améliorer la sécurité et le confort notamment sur l'avenue de la vallée des Baux tout en assurant une « dépollution » visuelle. Ces travaux de réhabilitation participent aux économies d'énergie grâce aux lampes LED installées sur les nouveaux lampadaires.

PROJETS DE VOIRIE

Les travaux sur la voie Aurélienne et le croisement Saint-Roch sont actuellement à l'étude et la consultation des partenaires est en cours (CCVBA, EDF, SMED, SEERC, CD13, ...) afin de prévoir aussi la rénovation des réseaux d'assainissement et eau potable.

COMPLEXE SPORTIF

Le bureau d'études a remis son diagnostic et son étude de faisabilité, suivant les orientations prises par la commune. Il va engager les premières études pour les espaces extérieurs en parallèle au projet sur le bâtiment.

COLLECTE DES DÉCHETS

La CCVBA sera responsable de la collecte des déchets à partir du 1^{er} janvier 2017 ; ses personnels se chargeront de la collecte, à la place des services techniques du Paradou. Elle élabore actuellement un planning afin d'optimiser le ramassage.

Dans chaque commune, il devrait y avoir des modifications de jours et d'horaires. Celles-ci vous seront annoncées par un document distribué dans les boîtes aux lettres, avant la fin de l'année.

Délibérations

Conseil municipal du 6 juillet 2016

2016-28 Gouvernance / Déménagement des services municipaux – Célébration des mariages Adopté à l'unanimité

2016-29 Affaires scolaires / Règlement et tarif cantine 2016-2017 Adopté à l'unanimité

2016-30 Affaires scolaires / Règlement et tarif garderie 2016-2017 Adopté à l'unanimité

2016-31 Affaires scolaires / Participation de la commune au financement du transport scolaire des étudiants et apprentis rémunérés de moins de 26 ans – approbation du règlement départemental Adopté à l'unanimité

2016-32 Travaux / Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) Adopté à l'unanimité

2016-33 Finances / Remboursement de frais engagés par un élu pour la Run'Alpilles Adopté à l'unanimité

2016-34 Ressources humaines / Saisonniers 2016 Adopté à l'unanimité

Conseil municipal du 21 septembre 2016

2016-35 Intercommunalité / Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles Adopté à l'unanimité

2016-36 Finances / Taxe de séjour Adopté à l'unanimité

2016-37 Finances / Décision modificative n° 1 – Budget principal – exercice 2016 Adopté à l'unanimité

2016-38 Finances / Remboursement des frais d'extension du réseau ERDF / Convention avec la SAS Altia loisirs Adopté à l'unanimité

2016-39 Finances / Achat de biens mobiliers Adopté à l'unanimité

2016-40 Affaires scolaires / Règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) Adopté à l'unanimité

2016-41 Financement des travaux « Electrification rurale – Face C Programme 2016 » / signature de la convention entre le SMED 13 et la commune du Paradou Adopté à l'unanimité

2016-42 Domaine public / Dénomination de voie / Chemin de l'ancienne voie ferrée Contre : 1 / Abstention : 2 / Adopté à la majorité

Conseil municipal du 26 octobre 2016

2016-43 Finances / Taxe de séjour – refus du transfert à la CCVBA Adopté à l'unanimité

2016-44 Aménagement des espaces / Mise en place de la signalétique Adopté à l'unanimité

2016-45 Urbanisme / Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture Adopté à l'unanimité

Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont publiques. Les comptes rendus puis les procès verbaux sont disponibles sur le site de la mairie (www.mairie-du-paradou.fr) - puis rubrique VIVRE - puis comptes rendus)



Le président de la CCVBA expose le bilan 2015 le 26 octobre

TAXE DE SÉJOUR : MISE EN APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES 2016

Depuis janvier 2013, la commune du Paradou collecte la taxe de séjour auprès des différents hébergeurs installés sur le périmètre de la commune : hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes...

La loi de finances 2016 a modifié de façon substantielle les conditions d'application de la taxe de séjour : modifications des tarifs planchers et plafonds des catégories d'hébergement, création de nouvelles tranches, application de la taxe de séjour aux réseaux de location en ligne, modification des exonérations et officialisation de la procédure de taxation d'office.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, par délibération en date du 30 juin 2016, a par ailleurs institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour communale.

Ces différentes évolutions législatives ont amené la commune à se mettre en conformité avec la loi et une nouvelle délibération a été votée au conseil municipal du 21 septembre 2016. Cette délibération a fixé une nouvelle tarification (voir ci-dessous) et ses différents modes de collecte (courriers, internet).

Afin d'apporter toutes les précisions sur ce nouveau dispositif, madame le maire va convier tous les hébergeurs concernés à une réunion d'information le 25 novembre. Cette taxe permet à notre commune de favoriser la fréquentation touristique et de couvrir des dépenses de travaux d'amélioration qualitative de l'espace public, des dépenses liées à la politique de communication et à la politique culturelle et sportive de la commune.

Pour faire du tourisme un moteur de l'économie de notre territoire et afin de mieux coordonner, d'organiser et de promouvoir l'offre touristique, à compter du 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles exercera la compétence touristique tout particulièrement sur le volet « promotion du tourisme ». Dans le cadre du transfert de cette compétence, la CCVBA a décidé d'instituer une taxe de séjour intercommunale qui sera affectée au financement des offices de tourisme et/ou aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Conformément aux dispositions législatives, les communes ayant déjà institué une taxe de séjour peuvent s'opposer à son transfert à la communauté. Ce que Le Paradou a fait.

CATEGORIES D'HEBERGEMENTS	TARIF PARADOU 1 ^{er} janvier 2017	TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE	TOTAL
Palaces et (*)	4,00 €	0,40 €	4,40 €
5 étoiles et (*) et (**)	3,00 €	0,30 €	3,30 €
4 étoiles et (*) et (**)	2,30 €	0,23 €	2,53 €
3 étoiles et (*) et (**)	1,50 €	0,15 €	1,65 €
2 étoiles et (*) et (**)	0,90 €	0,09 €	0,99 €
1 étoile et (*) et (**) et (***)	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

(*) et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement équivalentes

(**) hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme

(***) villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h

LE TRAVAIL CONTINUE...



Depuis le dernier bulletin, les élus travaillent toujours sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les zonages. Le planning prévisionnel de la procédure de décision générale du PLU est décalé de 1 à 2 mois.



NUMÉROTATION

Un partenariat avec les services spécialisés de la Poste a été établi et une commission extra-municipale constituée.

Une numérotation mixte a été décidée :

- séquentielle pour le centre,
- métrique pour les secteurs les plus éloignés.

Les réunions ont permis d'avancer sur le projet qui devrait voir son aboutissement début 2017.

Forum et associations

La participation d'une vingtaine d'associations réparties entre la salle polyvalente et la cour a contribué à la réussite de cette 3e édition du Forum des Associations. Le club de tennis a proposé une animation, l'après midi, sur les cours du complexe sportif. Le fonctionnement de ces associations repose sur des bénévoles qui permettent de dynamiser la vie de notre village.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle association **LM Danser**, activité danse de salon du mardi de 19h à 22h et à M. Bruno Marin, le nouveau professeur Brevet d'Etat de tennis en poste au Paradou depuis septembre.

Activités sportives proposées

Enfants : école de tennis, rugby, golf, zumba et poney.
Adolescents : tennis, foot loisir, golf, zumba et équitation.
Adultes : tennis, foot loisir, golf, zumba, Pilates, danses de salon et équitation



Pour tous renseignements, voir la liste des associations disponible en mairie et sur le site internet

Dossier de demande de subventions 2017

Le dossier de demande de subvention 2017 sera mis en ligne sur le site au plus tard fin novembre. Dossier à déposer, complet, à l'accueil mairie - date limite : le 31 janvier 2017.

SENIORS CLUB ES13 CANTO CIGALO

Adhésion annuelle à Entraide Solidarité : 15 €

Activités Proposées : gratuites Jeux de société et de pétanque le mardi de 14h à 17h.

Payantes (le tarif annuel est de 30 € par activité ou 40 € pour deux et plus)

- **Gymnastique** le mardi et le jeudi de 10h à 11h avec Fabrice
- **Randonnée** le lundi de 9h30 à 11h et le mercredi de 9h à 12h avec Fabrice
- **Arts Plastiques** le mercredi de 15h à 17h avec Sylvie.

Programme saison 2016/2017

- Soirée apéritif dînatoire
- Animations et repas à l'Etang des Aulnes
- Déjeuner - spectacle équestre
- Sorties à la journée Marseille, Sète et autres à venir
- Découverte initiation au golf de Manville et déjeuner
- Randonnées à la journée
- Propositions de voyages organisé par ES13 Cuba, Sri Lanka, Thaïlande et autres

Renseignements : m.vancayseele@mairie-du-paradou.fr

OPÉRATION « BRIOCHES » DE LA CHRYSALIDE

Dans le cadre de l'opération « Brioches » organisée à l'échelon national par l'association La Chrysalide, la section du Paradou a assuré pendant une semaine la vente de brioches auprès des Paradounais.

Merci aux bénévoles pour leur participation ainsi qu'aux généreux donateurs qui ont permis de collecter la somme de 1 112 euros remise à la Chrysalide d'Arles.

APEP : NOUVEAU BUREAU

Suite à l'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves du Paradou (A.P.E.P.) qui s'est tenue le 14/10/2016, un nouveau bureau a été élu.

Présidente : Anne-Sophie Heuille - Vice-présidente : Stéphanie Vieux - Trésorière : Sandra Ibarra - Vice-trésorière : Roxanne Michel - Secrétaire : Estelle Coussediere - Vice-secrétaire : Delphine Kirker - Conseiller : Delphine Leclercq - Conseiller : Ameline Bienfait.

L'APEP est une association qui a pour but de réunir les enfants et leurs parents, en préparant des animations pour divertir et amuser ces chérubins. Lors des manifestations, des fonds sont récoltés afin de financer des événements organisés aussi bien dans l'enceinte de l'école (semaine du goût, chocolats de Noël...) qu'à l'extérieur. Ces fonds recueillis servent également et surtout aux sorties scolaires de la fin d'année.

L'APEP a organisé la fête d'Halloween l'après midi du 31 octobre 2016.

Une bourse aux jouets le dimanche 4 décembre, une tombola de Noël, et d'autres activités pour l'année 2017 sont prévus.

Toute l'équipe de l'APEP espère vous voir nombreux à ces diverses festivités.



ADMR

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a évolué et, actuellement, s'adapte aux prescriptions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et se préoccupe également du maintien à domicile des personnes à tout âge de la vie.

L'ADMR est au service de toute personne, quel que soit son âge, quelles que soient sa situation, son état de santé physique ou psychique et son niveau d'intégration sociale.

Trois grandes valeurs :

Une attitude générale de respect faite de réserve et de discrétion.

Une intervention individualisée de proximité.

Une relation triangulaire basée sur la solidarité entre le bénéficiaire (le cas échéant, une personne de son entourage), le professionnel et le référent bénévole de l'association.

L'ADMR œuvre dans différents domaines touchant à la personne à tous les âges de la vie, à savoir :

La personne âgée ou handicapée :

- Accompagnement à domicile : lever / coucher
- Prise des repas
- Entretien du cadre de vie
- Transport accompagné

La famille :

- Garde d'enfants en horaire décalé (avant et après école ou garderie)

Le confort à domicile :

- Ménage, repassage
- Portage des repas livrés par la cuisine centrale de l'ADMR

L'ADMR, c'est aussi :

Pour la Vallée des Baux : 25 salariées (intervenantes à domicile, Assistantes de vie sociale (AVS) et de vie de famille (AVF) toutes formées tout au long de leur vie professionnelle, pour gérer une moyenne de 92 bénéficiaires.

Au Paradou : 16 bénéficiaires pour 214 heures mensuelles ; 5 salariées de l'ADMR résident au Paradou.

Un accueil : Les lundi, mardi et vendredi de 14h à 15h30 et le jeudi de 9h à 12h à Maussane-les-Alpilles, place Henri Giraud - Tél. : 04 90 54 35 60.

CCAS – REPAS DES AÎNÉS

Le CCAS du Paradou organise un « repas des aînés » qui aura lieu le vendredi 2 décembre à 12h à la salle polyvalente. Ce repas sera suivi du spectacle « Revue Brin de Folie ».

Une invitation nominative sera adressée aux « aînés ».

La rentrée scolaire

La rentrée s'est déroulée sans problèmes majeurs. Le personnel enseignant, stable, a accueilli de nouveaux élèves.

Effectifs à l'école maternelle :

- PS-MS : 31
- PS-MS-GS : 32
- PS-MS-GS : 32

En primaire :

- CP : 23
- CE1 : 22
- CE2 : 24
- CM1 : 26
- CM2 : 20

Le personnel

L'Education nationale gère les huit enseignants et l'AVS (*) présente pour plusieurs enfants. La municipalité met à disposition de l'école et prend en charge : les ATSEM (*), le personnel de restauration scolaire, le personnel de la garderie, les TAP (*).

Grâce à la stabilité et à la bonne volonté des agents communaux, les enfants sont accueillis dans les meilleures conditions.

Les TAP

Les TAP (*) fonctionnent le jeudi après midi. Pour la première période, 54 élèves de primaire et 28 élèves de maternelle sont inscrits.

Activités et/ou intervenants :

- Fabrice, intervenant sport,
- Un intervenant extérieur pour le théâtre payé par la municipalité,
- Un intervenant extérieur pour la danse payé par la municipalité,
- Sylvie, bénévole, pour les arts plastiques (la municipalité règle les achats de matériel),
- Le responsable et l'animateur de la Fédération Familiales Rurales,

Les enfants de maternelle sont pris en charge par les ATSEM (*) et bénéficient, eux aussi, de l'activité danse prise en charge par la municipalité.



Le restaurant scolaire

De nombreux petits paradouais fréquentent le restaurant. Plus de 140 repas sont servis tous les jours. Cette année, les enfants inscrits à l'ALSH (*), le mercredi, en bénéficient dès 11 h 30.

La garderie

Les enfants sont accueillis le matin à 7 h 45. Après le temps scolaire, la garderie reprend jusqu'à 18 h 15.

Les tout-petits

La commune, n'ayant pas de crèche, essaie d'augmenter le nombre de places réservées aux Paradouais dans les crèches des communes voisines.

Notre municipalité subventionne, à hauteur de 26 000 € par an, cinq berceaux, à la crèche associative « Le rendez-vous des tout-petits », dont les locaux sont situés à Maussane-les-Alpilles.

Par ailleurs, des berceaux ont été conservés pour l'année 2016-2017 à la crèche municipale de Fontvieille pour un montant de 11 700 euros.

La présence de seize assistantes maternelles au Paradou, représente une capacité d'accueil de plus de 50 places. C'est un atout pour le village.

La municipalité travaille à la création d'un RAM (*) sur sa commune. Au service des parents, il sera un lieu d'information, de rencontre et d'échanges avec des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance, un lieu de socialisation et d'éveil pour les tout-petits.

Le centre aéré ALSH(*)

Il fonctionne le mercredi à partir de 11 h 30. Il couvre le mois de juillet, une semaine pendant les petites vacances (exceptées celles de Noël) et les mercredis.

Une enquête a été réalisée auprès des parents en mai/juin 2016. Peu de réponses sont revenues et, le besoin a été évalué, alors, à 20 places. Mais, à la rentrée, devant le nombre de demandes la capacité d'accueil a été portée à 30 places. La participation financière de la commune a donc augmenté. Le centre aéré coûte plus de 40 000 euros par an à la collectivité. Ce sera un peu plus s'il est décidé de passer de 3 à 4 semaines en juillet. Cette somme est le reste à payer après avoir enlevé la part des familles et la participation de la CAF (*)

Politique de l'enfance - CEJ (*)

Projets – Réalisations

Au vu de la politique de l'enfance menée par la municipalité, la CAF (*) a d'ores et déjà accepté de cofinancer les projets de l'année 2016.

Le CEJ, contrat d'objectif et de financement signé avec les services de la CAF, permet à une municipalité de s'engager à développer une politique de l'enfance, et d'être subventionnée rétroactivement à hauteur de ses actions et de la réussite de ses engagements.

Le CEJ couvrira les projets de la municipalité pour les 0-17 ans. Ce contrat sera signé pour 4 ans et permettra d'obtenir des « subventions ». On ne connaîtra le montant par projet qu'après la signature. Ces projets sont : des places en crèche, le RAM (*), des projets pour les adolescents.

(*) Les sigles : **ALSH** - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre aéré) • **ATSEM** - Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle • **AVS** - Auxiliaire de Vie Scolaire • **CAF** - Centre Allocations Familiales • **CEJ** - Contrat Enfance Jeunesse • **RAM** - Relais Assistance Maternelle • **TAP** - Temps Activité Péri-scolaire

Collégiens et lycéens

Un premier projet d'activités sportives le vendredi de 18h30 à 20h sous la responsabilité de l'animateur municipal n'a pas rencontré le succès espéré. Il a donc été abandonné. La municipalité, à l'écoute de toutes suggestions, réfléchit à d'autres propositions.

Projets scolaires

Différents projets scolaires sont envisagés par le service des sports de la municipalité avec la participation de l'animateur municipal.

Activités : golf, escalade, orientation. Projets inter-génération avec le club de seniors : pétanque, randonnée.

Transports

Les horaires des cars scolaires sont disponibles en mairie ou sur le site www.lepilote.com

La mairie participe au financement du transport des étudiants et apprentis rémunérés de moins de 26 ans. Renseignements et demande en mairie.

Recensement militaire

Il est à faire à la mairie de son domicile, dès 16 ans.

Classe de CM1 et bâtiment modulaire

Les parents d'élèves du CM1 ont alerté la municipalité des conditions d'accueil de leurs enfants dans le bâtiment modulaire.

Une réunion a eu lieu en mairie le 17 octobre. Elle rassemblait huit parents d'élèves de la classe de CM1, les adjoints élus aux affaires scolaires et aux travaux et madame le maire. Au terme de l'échange, une série de propositions a été faite par la municipalité pour répondre aux préoccupations des parents et améliorer rapidement la situation :

- pose d'un module supplémentaire pour rallonger le bâtiment de 2,40x6,04 m soit 14,50 m² supplémentaires donnant plus d'espace - 2 229 € TTC



- installation de deux appareils de climatisation « inverter » - 4 000 € TTC
- pose d'un faux-plafond avec dalles 600x600 - 40 mm d'épaisseur contribuant à la correction acoustique - 3 861 € TTC
- installation de 8 luminaires LED 600x600 + quelques adaptations (interphonie, éclairage de sécurité) - 1 398 € TTC

soit 11 488 € TTC - affectés au budget d'investissement ainsi qu'un surcoût de location du module de 120 € par mois.

L'installation a été réalisée avant la rentrée scolaire du 3 novembre. Tous les montants annoncés sont prévisionnels. Les travaux sont financés à 80 % par le Département.

Journées du goût à l'école

Cette année encore, les journées du goût organisées à l'école par les enseignants et l'APEP, ont réuni toutes les classes autour de Dominique Valadier.



En maternelle, les enfants ont senti, goûté, touché, observé, formes et couleurs des légumes tirés du panier offert par « Le jardin des Alpilles ». Les « gros colis » étaient craquants, les carottes sucrées, le gingembre piquant... Une leçon salée, sucrée, amère, acide, pour les élèves, avant la « fabrication » du beurre qui n'a rien perdu de sa « magie ».

En primaire, le thème choisi était le pain qui lève grâce à la « gonflure ». Le travail de la pâte à pain et ses déclinaisons ont donné lieu à une approche de la chimie : un produit de base, des ingrédients ajoutés, des cuissons différentes et on modifie goûts, textures, formes... La pâte à pain est devenue, pour l'occasion, chichi de l'Estaque. Il y a eu aussi des soupes froides concoctées avec les légumes crus. En CM2, les parents étaient conviés à une dégustation de gâteaux originaux à base d'avocat, de carottes...

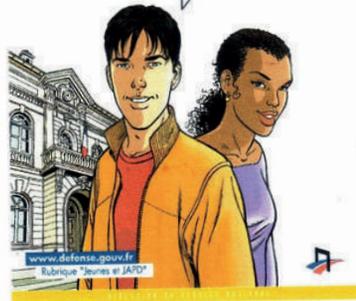
Une semaine riche en saveurs.

OBJECTIF CITOYEN



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"



LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Stages sportifs (8 à 14 ans)

Cet été, pendant le mois de juillet, plus d'une quarantaine de jeunes ont pratiqué les activités d'escalade, canyoning, VTT, kayak et voile. Tous ces stages sont encadrés par des professionnels titulaires de brevets d'Etat spécifiques et par Fabrice, l'animateur municipal du Paradou.

Il n'y a pas eu de stages sportifs pendant les vacances d'automne mais le centre aéré a pris le relais.



JOURNÉES DU PATRIMOINE

LE SITE DES TOURS DE CASTILLON

Le dimanche 18 septembre, le soleil estival n'était plus vraiment au rendez-vous sur le site des Tours de Castillon. La matinée avait déjà un petit air d'automne.

La visite était proposée par la municipalité avec la participation de « Terres des Baux d'hier à aujourd'hui ». Dominique Valadier a d'abord présenté les Marais des Baux, indispensables à la vie des hommes de Castillon depuis la Préhistoire.

La vie humaine s'est installée sur des îlots – Barbegal, Pradelles... et sur le pourtour du marais. Des tentatives d'assèchement pour dégager des terres agricoles, jalonnent son histoire. Les Romains feront une première tentative. Au Moyen Âge, les marais reviennent en eau. C'est au XVII^e siècle que l'ingénieur Hollandais Vans En entreprend de grands travaux d'assèchement auxquels l'opposition du Seigneur des Baux, le marquis de Grimaldi, met un terme. « Marais tu es, marais tu resteras » s'écriera Van En qui, de rage, détruit ses ouvrages en cours. Au XVIII^e siècle, l'assèchement est recommandé par l'administration républicaine. Au XIX^e siècle, le projet de construction du Canal d'Arles à Bouc redonne un élan au creusement de canaux pour le drainage des



eaux. Aujourd'hui, la vie des Marais est assujettie au Plan Rhône.

La quarantaine de curieux a ensuite suivi la visite jusqu'au site de fouilles où l'on découvre les vestiges archéologiques des différentes étapes de vie depuis la protohistoire jusqu'au XV^e siècle. « L'histoire du Paradou au fil de l'Arcoule » vous révèle, presque tout, sur cette longue période d'occupation du site.

Le site des Tours de Castillon offre, de plus, une vue magnifique, au sud, sur les Marais, les Costières de Crau, à l'est, sur les Opies et, au nord, sur le village, la Vallée des Baux et le château qui la domine.

L'HORLOGE DE LA MAIRIE

Pendant des années, après l'inauguration de la mairie en 1876, une horloge a sonné les heures et les demies avant d'être relayée par une horloge « moderne ». Le mécanisme de l'ancienne horloge dormait sous le clocher. Il a été démonté par les établissements Poitevin qui entretiennent le mécanisme de l'horloge actuelle. Il a été remonté et conservé dans leur atelier pour plus de sécurité. Le mécanisme de cette horloge d'édifice, puisque telle était sa dénomination, a vocation à être ramené dans la nouvelle mairie. Il restera à lui trouver un endroit approprié pour qu'il puisse être exposé aux yeux des Paradounais et des visiteurs.

Après quelques recherches, nous pensons que ce mécanisme appartient à ce que l'on nomme « horloges d'édifice ». Elles étaient fabriquées dans le Jura, mises au point dans les ateliers de Morez.



YVAN LATOURNERIE

Yvan nous a quittés le 1^{er} septembre. Il laisse un grand vide dans sa famille, parmi ses amis et au village.

Retraité d'un poste de directeur informatique des hôpitaux de la région PACA, il vient s'installer, en 1993 avec son épouse Françoise, dans une des anciennes forges du village qui devient alors le Mas della Robbia. Passionné de musique classique, il fut proche du violoniste Alexandre Schneider, « Sasha », son voisin, route de Saint-Roch. Il aimait à se retrouver en Italie, en Toscane, toutes les années.

Yvan était connu pour son engagement dans la vie du village. Il fut membre du bureau de l'Association Archéologique et membre créateur de « Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui ». Yvan s'occupait de main de maître de l'église Saint-Martin dont il prit très vite en charge la conservation. Il est à l'origine de la restauration des toiles qui ornent l'abside dédiée à la Vierge et le cœur. On ne peut pas parler d'Yvan sans évoquer, en premier lieu, la crèche dans laquelle les santons, datant de la fin du XIX^e s. étaient mis en valeur chaque Noël puis, la crèche blanche, qui prend sa place dès le 2 février, pour une seule journée – tradition du Comtat Venaissin. Elle évoque, depuis le XVI^e s., la Présentation de Jésus au Temple. Toujours présent pour les journées du patrimoine, il captivait son public pendant la visite de l'église et entraînait les curieux dans le clocher. Yvan avait entrepris des recherches sur Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne, seigneur des Baux – voir histoire au fil de l'Arcoule n° 8.

Yvan, nous te saluons.

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

A l'origine, la route de l'Arcoule longeait l'église sur l'emplacement du chemin millénaire conduisant aux Baux de Provence. L'aménagement du carrefour en 1993 a permis de libérer toute la zone entre l'église et les platanes dotant ainsi l'église d'un parvis. Yvan écrivait en introduction du site internet dédié à l'église : « L'église du Paradou, dédiée à Saint Martin de Tours, ne constitue sans doute pas un chef d'œuvre d'architecture ni de style, la communauté chrétienne de Saint-Martin-de-Castillon (devenu Le Paradou en 1796), elle même peu fortunée, n'ayant jamais bénéficié des libéralités de riches mécènes. Les visites pastorales des Évêques aux

XVII^e et XVIII^e siècles mentionnent, d'ailleurs, le piteux état du bâtiment : les toits fuient, le sol n'est pas pavé, la chaire s'écroule, etc. Mais, dans son état actuel, elle présente un exemple, pratiquement intact, de l'art religieux de la fin du XIX^e siècle tout en témoignant de la continuité d'une pratique religieuse reconnue en ces lieux depuis plus de 1 000 ans, à travers les évolutions et les révolutions. Sa discrétion même contribue à un charme sans prétention qu'apprécient ses paroissiens mais aussi les visiteurs de passage. »

Voir le site : www.saint-martin-du-paradou.com



LES COMMUNES DU PNRA EN ROUTE VERS LE ZÉRO PESTICIDE

Mercredi 28 septembre, à l'initiative du Parc naturel régional des Alpilles, la commune d'Orgon, a accueilli les élus et agents des services techniques de 13 des 16 communes du Parc. Deux employés du Paradou étaient présents.

Objectif : se former aux techniques alternatives aux pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2017, date de l'entrée en vigueur de la loi Labbé, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) pour l'entretien des espaces verts, jardins publics, voiries, promenades et forêts.

Cette loi nécessite une adaptation des techniques et des techniciens.

Aussi, le Parc, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée

-Corse, a missionné le CFFPA de Saint-Rémy-de-Provence (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) pour organiser cette journée de formation à destination des agents. Premier temps fort de la journée, trois communes du Parc, précurseurs dans cette reconversion, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence et Mas-Blanc-des-Alpilles, ont apporté aux participants leur témoignage dans ce domaine sur les pratiques sans phytosanitaire, la gestion différenciée des espaces verts et les jachères fleuries. Dans un second temps, les agents, ont pu rencontrer des fournisseurs de matériels pour découvrir différents machines et outils : désherbeurs thermiques, balayeurs de rue, désherbeurs de chemin, outils électriques portatifs de désherbage ou encore gamme de plantes plus adaptées au climat et à ces nouveaux enjeux.



LE JOUR DE LA NUIT

Pour la deuxième année, la commission extra-municipale environnement s'est associée à la manifestation nationale du « Jour de la nuit - Rallumez les étoiles ». Samedi 8 octobre, chacun était convié à observer les étoiles avec des astronomes, au Théâtre de verdure.

Le ciel était d'un noir profond. Tout était propice à l'observation. L'éclairage public était éteint tandis que les curieux se partageaient les télescopes. Les astronomes ont entraîné le public dans les étoiles par leurs explications et le prêt de leur matériel.

La vie terrestre, nos vies, sont réglées depuis 3,7 milliards d'année par l'alternance du jour et de la nuit. Depuis le milieu du XX^e s., nous avons bouleversé cette alternance par l'utilisation exponentielle des éclairages extérieurs. Ce phénomène génère une pollution lumineuse qui a des conséquences négatives sur la flore, la faune, la santé humaine. Nous avons perdu la magie d'un ciel étoilé. Grâce à Jean-Claude, Martial et Jean-Sébastien, nos astronomes, la quarantaine de curieux a repris le voyage vers les étoiles.

LE SITE DE LA DÉCHETTERIE



Le mercredi 28 septembre, a eu lieu l'inauguration des travaux de réaménagement de l'ancien centre d'enfouissement de la Vallée des Baux de Maussane-les-Alpilles - Le Paradou. Ce site est destiné à produire de l'énergie solaire. Mais avant cela il fallait mettre en état le site.

D'août 2015 à mars 2016, 250 000 m³ de matériaux sur une superficie de neuf hectares, ont été remués et étalés sur une plate-forme inclinée plein sud. Ces travaux ont concerné le confinement des déchets, le traitement du biogaz résiduel via une couche oxydante répartie sur le site, la gestion des eaux pluviales, la revégétalisation, la mise en sécurité (clôture, piézomètre, ...).

Pour cette réhabilitation de l'ancienne déchetterie publique, la CCVBA a pris ses responsabilités pour effacer les erreurs des années 1970/80, période pendant laquelle le développement durable n'était

pour beaucoup qu'une simple et inutile vue de l'esprit.

« Ces travaux ont été financés avec le soutien du Conseil départemental par une subvention de 70 % des 1 400 000€ HT nécessaires à cette opération de protection de l'environnement. La CCVBA a des arguments pour que son projet d'unité photovoltaïque destiné à la production d'électricité propre sur neuf hectares soit retenu ».

Les élus communautaires souhaitent qu'il soit opérationnel au plus tard dans les quatre ans après une première étape fin 2016 dans le cadre d'appels à projets nationaux de production photovoltaïque.

Un piézomètre (du grec ancien piezein, « presser ») mesure la pression des liquides. Le piézomètre permet d'accéder à la nappe pour en mesurer la qualité physico-chimique ou biologique mais aussi de surveiller ses variations de niveau.





“JAZZ SOUS LES PLATANES” SAMEDI 29 JUILLET

Il est des rendez-vous à ne pas manquer. Celui que le public du Paradou, amis, voisins, avait avec le Shoestring trio ne l'a pas été. Déjà plusieurs années de compagnonnage avec ces trois musiciens californiens, Antoine à la guitare, Michael à la contrebasse, Robby à la clarinette et au saxophone, qui ont proposé deux heures de musique entre

compositions originales et standards du jazz et du blues. Pierre-Esteban et Nicolas ont assuré une régie, son et lumière, tout en finesse et discrétion. Les rafraîchissements venaient du domaine du Gourgonnier. Douceur, talent et élégance : une pause de plaisir ce soir là au Paradou.

IL Y A 170 ANS, CHARLOUN RIEU NAISSAIT AU PARADOU.



Les Amis de Charloun Rieu organisaient, les 8 et 9 octobre, une fête remarquable pour les 170 ans de la naissance du poète paysan du Paradou. Le président de l'association, Henri Graugnard, ouvrait les journées en présence d'élus de la région :

« Siéu bèn urous au noum dis Ami de Charloun Riéu de veïre tant de gènt pèr festeja l'òumage à noste pouèto païsan dóu Paradou. » (Je suis heureux, au nom des Amis de Charloun Rieu, de voir autant de monde célébrer notre poète paysan du Paradou). Il retraça la vie de Charloun au travers de textes du poète paysan et de Frédéric Mistral. Les temps

forts furent la messe traditionnelle avec chorale, galoubets et tambourins, l'hommage devant le tombeau et un moment à la fois émouvant et festif au Mas d'Escanin.

Chatoiments des robes, danses, poésie pour la mémoire de Charloun et le patrimoine provençal.



FÊTE DU VILLAGE



Absence de mistral et chaleur ont accompagné cette année le grand rendez-vous des festivités du Paradou : « la fête du Village ». Premier abrivado dès le vendredi soir avec la manade Pères Descordes, et pour les jours suivants avec les manades l'Amista et Agu.

Le samedi, portant fièrement le tee-shirt des fêtes 2016, les enfants se sont pris au jeu de l'abrivado mené par la manade Laudin.



Les plus petits ont été invités à des danses folkloriques par la troupe du « Moulin de Brétoule » de Barbentane. Comme pour la soirée dansante du vendredi, c'est l'orchestre Dany Gray, qui le samedi soir a rassemblé un public très nombreux autour du buste de Charloun Rieu.

Forêt de parasols dimanche midi sur la place Charloun Rieu pour la traditionnelle paella au son de la peña « La Gardounenque ».

Pas de « Taureau-piscine » cette année sur la place de l'école, mais une partie de cache-cache entre vachette et jeunes téméraires au milieu de ballots de paille. Dans un contexte national troublé par les attentats, la municipalité avait pris des mesures de sécurité par la présence du policier municipal et d'agents de sécurité.

FÊTE DE L'EUROPE

Rendez-vous attendu entre autre par la communauté européenne de Paradou, et les Paradounais, la « fête de l'Europe » a eu lieu le samedi 9 juillet. Sur la place Charloun Rieu, il y avait de quoi se restaurer : crêpes, pizzas, charcuterie et produits de la mer, autour du bar l'Eden.

Dès 19h, le groupe « Gipsy soy » a assuré l'ambiance musicale relayé pour la soirée dansante par le groupe « Dégénération » venu en voisin de Fontvieille. Cette seconde manifestation a pris fin à 2h du matin ...

En pensant déjà à la prochaine édition, le samedi 22 juillet 2017.



TROC DU LIVRE LU



Bavardages, rires, feuilles qui bruissent, odeur de café... C'était un dimanche matin de fin d'été, entre vacances et rentrée, entre ombre et soleil sous les platanes de la route de Saint-Roch.

Lors de la première édition du Troc du livre lu, mise en place par l'équipe de la bibliothèque, une suite avait été sollicitée. Cette fois encore le public était là, de nombreux romans, bibliographies, thrillers, livres d'art, documentaires divers, ouvrages pour les enfants ont été échangés.

L'espace créé dans la contre-allée a accueilli des « habitués », des curieux et des cyclotouristes qui, le temps d'une halte, casques sur la tête et crampons aux pieds, ont choisi et emporté de la lecture. Au milieu des livres, ce furent des échanges entre lecteurs dans un air rafraîchissant de bonne humeur avec un thé, un café, une part de gâteau maison. Nourritures terrestres, nourritures de l'esprit...

De nombreux curieux, lecteurs, sont entrés dans le petit parcours littéraire proposé. Des livres sont partis vers une nouvelle vie. Les livres, encore là à la fermeture, sont proposés sur la petite table à l'entrée de la bibliothèque.

Des BD sont parties vers les USA, des romans vers la Roumanie... Vous avez dit « échange », « voyage »... Rendez-vous aux prochaines éditions 2017.

Informations bibliothèque

• Coups de pouce

En Mathématiques, de la 4^e au lycée, le mardi de 16 h 30 à 18 h 30 avec Marie-Paule. En Français, du primaire au collège, le mercredi de 16h 30 à 18 h 30 avec Hélène. En Anglais, du primaire au collège, le vendredi, de 16 h 30 à 18 h 30 avec Madeleine.

• Des histoires racontées aux enfants le mercredi de 15 h à 17 h par Françoise et/ou Michèle.

• La bibliothèque sera fermée entre Noël et le Jour de l'an.

FESTIVAL A-PART

Du dimanche 17 juillet au samedi 27 août 2016, le festival a-part s'est déroulé dans les Alpilles pour la 7^e année consécutive.

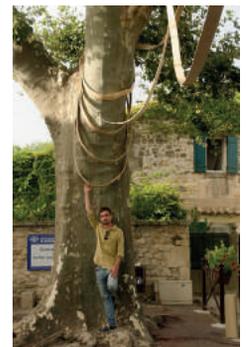
Ce festival estival, gratuit en tous lieux, propose des balades artistiques dans les Alpilles (Les Baux-de-Provence, St-Etienne-du-Grès, Tarascon, St-Rémy-de-Provence)

Cette édition était axée sur la danse contemporaine, les gestuelles et tous les corps en mouvement : du corps humain aux mobiles, des témoignages photographiques aux installations scéniques. La thématique « Let's Dance-Corps en mouvement » a permis au Paradou, d'installer 4 sculptures :

- Sur la place de la mairie, même si le soleil provençal et le mistral ont écourté les expositions, deux sculptures ont pris place : *Samuel d'Ippolito* et ses « danses ancestrales » et *Axel Brun* et ses « lianes » dans les platanes.

- Devant l'église, *Michel Batlle* a déposé deux sculptures d'acier

- Sur la contre allée Saint Roch, *Marc Nucera* a présenté deux « ondulations » réalisées en bois, qui ont fait le bonheur des petits et des grands. Appropriées par les Paradounais, ces œuvres ont été utilisées comme banc et ont même vécu la fête du village et ses abrivados.



CONFÉRENCE AU PARADOU :

“PAS MA FAUTE ! LA CULPABILITÉ, FREIN AU BONHEUR”

Le public, néophyte ou professionnel, était nombreux le vendredi 7 octobre, au Paradou, pour assister à la dernière conférence de l'année proposée par l'association « Cerveaux sans frontières » animée par G. Lesceurs, psychanalyste. Il faut dire que le sujet « La culpabilité, frein au bonheur quotidien » avait de quoi retenir la curiosité de chacun.

Être coupable ou se sentir coupable, faire de la culpabilité un état émotionnel positif, s'enfermer dans une responsabilité destructrice, explorer ce sentiment complexe et réversible, proposer enfin des solutions pour se libérer de la culpabilité, autant de pistes explorées ce soir là lors d'un exposé toujours généreux et accessible.

L'association projette un cycle enrichi de conférences pour 2017 : « Les conflits familiaux ou comment s'en sortir ? », « la psychanalyse à quoi sert-elle ? », une deuxième rencontre avec Valérie Laget sur le thème de la Méditation Pleine conscience et enfin « Angoisse, je t'aurai ! les mécanismes de défense psychologiques ».

ANTICHAMBRE DU FESTIVAL D'AVIGNON !

Le village accueillait samedi 2 et dimanche 3 juillet la Compagnie « les Éclats de lettre » pour « Huis Clos » de Jean-Paul Sartre et « Recrutement » d'un auteur contemporain Jean-Paul Le Guénic, en avant-première au Festival Off. Deux beaux moments de théâtre, deux pièces portées par des comédiens d'une générosité et d'une humanité remarquables.

Si la pièce de Sartre n'est plus vraiment à commenter quand elle nous dit qu'au fond ce qu'il y a de plus important en

nous-mêmes « c'est les autres », la pièce de Jean-Paul Le Guénic nous introduit avec émotion et humour dans l'univers somme toute banal de l'entreprise. Ce face-à-face d'un homme et d'une femme qui attendent le résultat d'un entretien d'embauche, est un jeu cruel et subtil, un jeu du mensonge et de la vérité. Un spectacle jubilatoire qui a séduit le public. Ces deux pièces ont été données dans le cadre du festival d'Avignon, « Huis clos » au théâtre de l'Ange et « Recrutement » au théâtre des Amants.



Histoire du Paradou au fil de l'eau...

8^e épisode Les fouilles archéologiques témoignent d'un abandon lent du site des Tours de Castillon au XV^e siècle. Les habitants reviennent s'installer près de l'église Saint-Martin, sur la hauteur du Mas de Brabant, au pied du Touret Rascla, le long de l'Arcoule, le long de l'avenue Jean Bessat, de la route de Belle Croix, sur le Caladat, la route Saint Roch, autour de l'église. A partir de l'abandon du site des tours de Castillon, nous n'avons plus de documentation archéologique mais les écrits de l'Abbé Paulet pour seules références.

Au XVI^e siècle, on relève les traces de maisons et de puits au quartier Brabant. Les moulins s'installent le long de l'Arcoule : moulins à blé, moulins à parer. Le reste de la population vit de la terre.



En 1623, un premier procès oppose les mouliniers aux habitants de Saint-Martin-de-Castillon. On exige d'eux, l'entretien du cours d'eau qu'ils monopolisent trop souvent au détriment des cultures. Le manque d'entretien provoque des inondations, endommage les cultures. « *Les dits Seytour, Manson, Peyre* » feront réparer à leurs frais le passage et le pont Saint-Martin pour permettre le passage du bétail. Il y a sept moulins hydrauliques.

L'Arcoule joue donc un grand rôle dans la prospérité et l'installation du village. Elle est aussi la cause des litiges entre usiniers, agriculteurs et habitants. Comme dans de nombreux villages de Provence, l'eau est le centre de la vie.

XVII^e siècle, une majorité de population de Saint-Martin-de-Castillon est catholique mais on compte un certain nombre de

familles protestantes. Un dicton nous dit :
*A Mourîès, lou diable i'es ;
 A Maussano, i'a si bano ;
 Mai au Paradou, i es tout.
 A Mourîès, il y a le diable ;
 A Maussane, il y a ses cornes ;
 Mais au Paradou, il y est tout.*

Le diable en question n'est autre que le protestantisme.

Les mouliniers négligent les injonctions du premier procès et en 1731, les consuls exigent qu'ils respectent le texte dans les quinze jours. Pendant la Révolution, le texte est prorogé par les citoyens Laclavaire et Boyer.

Le 23 septembre 1796, le village devient une commune et prend le nom du Paradou. La première mairie s'installe dans la maison que l'on voit encore sur l'intersection du chemin de Meindray et de la D17, le long du gaudre.

Le XIX^e siècle vivra la grande sécheresse. L'administration municipale et départementale met alors en œuvre la construction d'un barrage qui doit retenir l'eau et capter les eaux souterraines. L'État ne finance que les eaux destinées à l'agriculture et non à la consommation. Ce projet de barrage capote. L'ingénieur Livon propose alors de creuser une galerie pour capter les eaux souterraines ; mais, c'est le projet de l'ingénieur Domergue, qui consiste à faire remonter l'eau de la source par un système de siphon, qui est retenu. Il met fin aux inégalités entre usiniers et population. Des sept moulins, que compte alors Le Paradou, il n'en reste que deux

« Pastresson et les Arcades », celui de Serrier est transformé pour la mouture de la bauxite.

En 1861, l'école de garçons voit le jour, elle est suivie en 1867 par l'école des filles. En 1876, la mairie s'installe entre les deux. Enfin, c'est en 1896, que la petite gare, « Le Paradou - Les Baux », située sur la route des Baux, l'actuelle route de l'Arcoule, accueille le train à vapeur du chemin de fer régional.

Au XX^e siècle, Le Paradou suit le cours de l'histoire, les deux guerres mondiales, les changements technologiques. Il demeure un village voué essentiellement à l'agriculture jusqu'à l'entrée dans le XXI^e siècle où l'urbanisation importante en fait un village résidentiel et touristique.

FIN

Recherches M. et D. Valadier pour « Terres des baux, d'hier et d'aujourd'hui ».

Numéros utiles

Mairie	04 90 54 54 01
Accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h sauf jeudi de 8h30 à 12h Premier samedi non férié du mois de 9h à 12h	
SAMU	15
Pompiers	18 ou 04 90 54 44 34
Gendarmerie	17 ou 04 90 54 34 91
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25
SOS Drogue International .	04 90 96 15 62
SOS Femmes battues	04 91 24 61 50
Enfance maltraitée	119
Cabinet médical	04 90 54 41 41
Cabinet Infirmières	04 90 97 96 45
Masseur Kiné Gabillon	04 90 54 53 52
Masseur Kiné Bourillon ...	06 51 88 45 12
CH Joseph-Imbert – Arles .	04 90 49 29 29
Clinique J. d'Arc – Arles ...	04 90 99 32 32
Clinique Paoli – Arles	04 90 99 34 00
Canal Irrigation VdB	04 90 54 30 16
Déssèchement Bas Paradou	04 90 96 44 91
École	04 90 54 42 03
Poste	04 90 54 33 99
Pharmacie de Maussane .	04 90 54 30 40
Vétérinaire Maussane	04 90 54 37 58
SPA des Baux	04 90 54 60 86

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi et le vendredi. Du début juin au 30 septembre environ, une tournée supplémentaire, le mercredi, est assurée. Celle-ci concerne "les écarts", les containers, les commerces et les résidences de vacances.

Les sacs poubelle doivent être enfermés dans les conteneurs afin qu'ils ne soient pas éventrés par les animaux, polluant ainsi la voie publique.

Au 1^{er} janvier 2017, sous la responsabilité de la CCVBA, les jours de collecte vont changer. Une information sera donnée dans les boîtes aux lettres d'ici fin 2016.

TRI

Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie. Collectés le mardi (ou le lendemain des jours fériés), ils doivent être positionnés à l'abri des animaux.

Novembre 20162, 15 et 29
 Décembre 2016 13 et 27

Enlèvement des encombrants, il s'effectue le 2^e jeudi de chaque mois sur rendez-vous pris en mairie.

Au 1^{er} janvier 2017, sous la responsabilité de la CCVBA, les jours de collecte vont changer. Une information sera donnée dans les boîtes aux lettres d'ici fin 2016.

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de Saint-Martin-de-Crau : 04 90 54 43 07
 – Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 20, le samedi de 9 h à 11 h 50 et 14 h à 15 h 50 accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidange... Des composteurs sont disponibles à l'achat tous les jeudis matin.

Agenda

DÉCEMBRE

Vendredi 2 à 12h Repas des aînés
Dimanche 4 à 15h Chants de Noël à l'église (au bénéfice du Téléthon).
 de 10 h à 17 h, Bourse aux jouets de l'APEP.

JANVIER

Samedi 14 à 11h Vœux du maire

FÉVRIER

Samedi 4: soirée à thème « Les Bronzés font du ski »

MARS

Vendredi 3: conférence Cerveaux sans frontière – M. Lesœurs
Samedi 11: soirée Flamenco

